

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**METROPOLE DU GRAND PARIS**

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE  
DU VENDREDI 21 JUIN 2019**

**CM2019/06/21/29 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 14 JUIN 2019  
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209  
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER  
SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

**LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34° ;

**Vu** l'article 12 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et l'article 59 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5219-1 ;

**Vu** le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris ;

**Vu** les délibérations n° CM/2016/03/05, CM2016/09/30, CM2016/11/27, CM2017/03/31/12, CM2017/06/23/15, CM2017/10/19/03, CM2018/06/28/16, CM2018/09/28/19 et CM2018/11/12/16 modifiant le tableau des emplois ;

**Vu** l'avis du comité technique du 4 juin 2019 ;

**Considérant** qu'il convient de modifier le tableau des emplois pour procéder aux recrutements nécessaires au fonctionnement des services,

**Considérant** la nécessaire régularisation de la création du poste de chargé(e) d'affaires «Choose Paris Region» qui correspond au transfert de charge évalué par la CLECT entre la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris au titre de la compétence relative aux actions de développement économique d'intérêt métropolitain,

**Considérant** qu'il convient de préciser les précédentes délibérations du conseil métropolitain créatrices d'emplois permanents de catégorie A lorsque la possibilité d'y

pourvoir par le recrutement d'agents contractuels a été autorisée en application de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 ; et en particulier la nature des fonctions exercées qui ont été mentionnées,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

**DECIDE**, à compter du 22 juin 2019 la création des 11 postes permanents suivants :

Filière et grade	Nombre de postes
Attaché	3
Rédacteur	2
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
Adjoint administratif	1
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
Ingénieur	3

**DIT que ces créations concernent les postes suivants :**

- 4 postes d'assistant(e)s correspondant aux grades de catégorie C ou aux grades de catégorie B de la filière administrative, à temps complet
  
- 6 postes de chargés de missions répartis comme suit :
  - Filière administrative (4)
  - 1 chargé(e) de mission RH correspondant aux grades de catégorie A, à temps complet
  - 1 chargé(e) de mission « développement territorial » correspondant aux grades de catégorie A, à temps complet.
  - 1 chargé(e) de mission auprès du DGS correspondant aux grades de catégorie A, à temps complet.
  - 1 chargé(e) de mission « attaché de presse » correspondant aux grades de catégorie A, à temps complet.
  - Filière technique (2)
  - 1 chargé(e) de mission « Inventons la Métropole du grand Paris » correspondant aux grades de catégorie A, à temps complet
  - 1 chargé(e) de mission « PLU, PLUi » correspondant aux grades de catégorie A, à temps complet

**DECIDE** à compter du 22 juin 2019 de créer un emploi de chargé(e) d'affaires « Choose Paris Region » correspondant au grade d'attaché territorial de la filière administrative, à temps complet.

**AUTORISE**, en raison des besoins des services ou de la nature des fonctions exercées ci-dessus rappelés, le recours à des agents contractuels pour occuper les emplois permanents, en application de l'article 3-3 de la loi n°83-54 du 26 janvier 1984

**PRECISE** les précédentes délibérations du conseil métropolitain créatrices d'emplois permanents de catégorie A lorsque la possibilité d'y pourvoir par le recrutement d'agents

contractuels a été autorisée en application de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 ;  
et en particulier la nature des fonctions exercées qui ont été mentionnées, comme suit :

Délibération CM2016/03/05 du 11 mars 2016 portant création des postes suivants :

- Chargé(e) de mission « développement économique » sur un des grades de catégorie A, filière administrative, à temps complet,
- Directeur de l'économie, de l'innovation et du développement numérique sur un des grades de catégorie A, de la filière administrative, à temps complet,
- Directeur général adjoint aménagement territorial, habitat et grands projets et directeur général adjoint développement territorial économie, environnement et innovation correspondant aux emplois fonctionnels de directeur général adjoint à temps complet.

Délibération CM2016/09/30 du 30 septembre 2016 portant création des postes suivants :

- Chargé(e) de mission « innovation et numérique » sur un des grades de catégorie A, de la filière technique, à temps complet,
- Directeur de l'Habitat sur un des grades de catégorie A, de la filière administrative, à temps complet.

Délibération CM2016/11/27 du 25 novembre 2016 portant création du poste suivant :

- Chargé(e) de mission auprès du DGS sur un des grades de catégorie A, de la filière administrative, à temps complet.
- Directeur des ressources humaines sur un des grades de catégorie A, de la filière administrative, à temps complet.

Délibération CM2017/03/31/12 du 31 mars 2017 portant création des postes suivants :

- Expert en question financières et fiscales sur un des grades de catégorie A, de la filière administrative, à temps complet,
- Assistant(e) de direction correspondant aux grades de catégorie B, de la filière administrative, à temps complet.
- Directeur des « relations institutionnelles et de la stratégie » sur un des grades de catégorie A, de la filière administrative, à temps complet,

Délibération CM2018/06/28/16 du 28 juin 2018 portant création des postes suivants :

- Chargé(e) de mission « Habitat-Logement » sur un des grades de catégorie A, filière administrative, à temps complet.,
- Chargé(e) de mission « GEMAPI- milieux naturels » correspondant au grade d'ingénieur territorial, filière technique, à temps complet,
- Chargé(e) de communication « web-multimédia » correspondant au grade d'attaché territorial, filière administrative, à temps complet,
- Chef de projet « Construction du Centre Aquatique Olympique Paris 2024 » correspondant au grade d'ingénieur principal, filière technique, à temps complet,
- Directeur adjoint du projet « Plaine Saulnier Paris 2024 » sur un des grades de catégorie A, de la filière technique, à temps complet,
- Chargé(e) de mission « innovation et numérique » sur un des grades de catégorie A, de la filière technique, à temps complet.
- Chargé de mission « Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris » sur un des grades de catégorie A, de la filière administrative, à temps complet
- Juriste sur un des grades de catégorie A, de la filière administrative, à temps complet,

- Chargé(e) de mission « Economie circulaire » sur un des grades de catégorie A, de la filière administrative, à temps complet,
- Chargé(e) de mission « développement économique et attractivité » sur un des grades de catégorie A, de la filière administrative, à temps complet,
- Directeur de projet « Inventons la Métropole du Grand Paris » sur un des grades de catégorie A, de la filière technique, à temps complet,
- Directeur des études et de la prospective correspondant aux grades de catégorie A de la filière administrative, à temps complet,
- Chauffeur sur un des grades de catégorie B, de la filière technique, à temps complet,
- Chargé(e) de mission « Energie » sur un des grades de catégorie A, de la filière technique, à temps complet,
- Directeur de l'Aménagement métropolitain sur un des grades de catégorie A, de la filière technique, à temps complet,
- Chargé(e) de mission « Centres villes vivants-Développement économique de proximité » sur un des grades de catégorie A, de la filière administrative, à temps complet.

**RAPPELLE** que le tableau des emplois, annexé à la présente délibération, comprend 93 postes budgétaires.

**DIT** que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget 2019 de la Métropole.

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication

Accusé de réception en préfecture  
075-200054781-20190621-CM2019062129-  
DE  
Date de télétransmission : 25/06/2019  
Date de réception préfecture : 25/06/2019

Annexe à la délibération n° <b>CM XXXXXX</b> - Tableau des emplois					
Cadre d'emplois / grades	Effectifs votés le 12/11/2018		Effectifs proposés le 21/06/2019		Postes pourvus au 29/05/2019
	Postes	ETP	Postes	ETP	
<b>Total emplois</b>	<b>82</b>	<b>75</b>	<b>93</b>	<b>85,5</b>	<b>67</b>
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>					
<b>Total emplois fonctionnels</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
Directeur général des services	1	1	1	1	1
Directeur général adjoint	2	2	2	2	1
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
<b>Total tous corps filière administrative</b>	<b>49</b>	<b>48</b>	<b>57</b>	<b>55,5</b>	<b>42</b>
<b>Administrateur territorial</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>5</b>
Administrateur hors classe	5	5	5	5	3
Administrateur	2	2	2	2	2
<b>Attaché territorial</b>	<b>29</b>	<b>28</b>	<b>32</b>	<b>30,5</b>	<b>26</b>
Attaché hors classe	3	2	3	2	2
Attaché principal	9	9	9	9	6
Attaché	17	17	20	19,5	18
<b>Rédacteur territorial</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>4</b>
Rédacteur principal 1ère classe	3	3	4	4	1
Rédacteur	3	3	5	5	3
<b>Adjoint administratif</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>7</b>
Adjoint administratif principal 1ère classe	1	2	2	2	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	3	2	3	3	3
Adjoint administratif (C1)	3	3	4	4	3
<b>2</b>					
<b>Total tous corps filière technique</b>	<b>29</b>	<b>23</b>	<b>32</b>	<b>26</b>	<b>22</b>
<b>Ingénieur en chef territorial</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
Ingénieur en Chef hors classe	3	3	3	3	2
Ingénieur en Chef	3	2	3	2	1
<b>Ingénieur territorial</b>	<b>17</b>	<b>15,5</b>	<b>20</b>	<b>18,5</b>	<b>12</b>
Ingénieur principal	12	11,5	12	11,5	7
Ingénieur	5	4	8	7	5
<b>Techniciens territoriaux</b>	<b>6</b>	<b>1,5</b>	<b>6</b>	<b>1,5</b>	<b>6</b>
Technicien principal	0	0	0	0	
Technicien territorial & Ville de Paris	6	1,5	6	1,5	6
<b>Adjoint technique</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Adjoint technique principal de 2ème classe	0	0	0	0	
Adjoint technique (C1)	1	1	1	1	1
Collaborateur de cabinet	1	1	1	1	1